

*Commune de Saint-André de l'Epine  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 31 JANVIER 2014*

*Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 31 janvier 2014 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Gérard Vautier, Maire.*

*Présents : Vautier Gérard, Surville Carole, Eudes Alain, Laronche Françoise, Poignant Gérard, Lecornu Louis, Martial Nicolas, Salagnac Gaétan, Collet Stéphane, Etienne Géraldine.*

*Absente : Corbet Isabelle  
Secrétaire de séance : Martial Nicolas*

***I - APPROBATION ET SIGNATURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION***

***II – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2013.***

- a) Monsieur le Maire présente les comptes de l'année 2013 ainsi que le résultat cumulé au 31 décembre 2013 du budget assainissement.*
- b) Monsieur le Maire présente les comptes de l'année 2013 ainsi que le résultat cumulé au 31 décembre 2013 du budget commune.*

***III. AVENANT PORTANT MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES (Groupama/Gras Savoye).***

*Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.*

*« La collectivité » adhère :*

- Au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009*
- Au contrat groupe des agents affiliés à l'IRCANTEC depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.*

*Le « Conseil Municipal », après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, de la manière suivante :*

- Contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités moins de 50 agents : 5,93%*
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1,64%*

*Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.*

#### **IV. VOIRIE**

- a) *Dégagement de visibilité village Bellefontaine, demande de participation :  
Sujet reporté*
- b) *Suite aux intempéries, un pont « chemin des Sauvagnes » ,mitoyen avec la commune de La Luzerne, s'est effondré.  
Monsieur Lecornu propose deux devis de remise en état de l'entreprise Ledunois :*
- *L'un avec la fourniture et pose de buse diamètre 1000 pour 4920€ HT*
  - *L'autre avec la fourniture et pose de buse diamètre 800 pour 4176€ HT*

*Après discussion et vote, le conseil municipal accepte le devis s'élevant à la somme de 4920€ HT sous réserves de l'accord de la commune de La Luzerne pour une participation de 50%.*

- c) *Monsieur Lecornu présente un devis de débernage village Le Mesnil Sigard s'élevant à la somme de 192€.  
Après discussion et vote, le conseil municipal accepte ce devis et charge la commission voirie de faire le tour de la voirie communale afin de recenser les besoins de débernage sur les autres chemins.  
Le conseil municipal donne pouvoir à la commission pour faire effectuer les travaux les plus urgents.*

#### **V. DELIBERATION CANDELABRE PLACE DE L'EGLISE**

##### **RAPPEL**

*La réglementation prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.*

*L'autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.*

##### **DECISION**

##### **OPERATION VOIRIE**

*Compte tenu de ces dispositions, le conseil municipal décide d'ouvrir dans ces limites, la somme de :*

- *Compte 2158 autres install.matériel....2263,34€TTC (remplacement et déplacement d'un candélabre accidenté face à la mairie).*

*Le conseil municipal s'engage à inscrire ces crédits lors de l'adoption du budget.*

## **VI. LIMITATION DE VITESSE RUE DES AUMONES : EXAMEN PROPOSITION DDTM**

*Suite à plusieurs réclamations concernant la vitesse excessive rue des aumônes et rue Fleury, Monsieur Lecornu présente « un diagnostic sécurité routière et déplacement » réalisé par la direction départementale de l'équipement.*

*En conservant le double sens de circulation, il pourrait être envisagé :*

- *Soit la mise en place de trois paires de coussin berlinois et d'établir sur le périmètre l'application d'une zone 30. Le coût s'élèverait à 12000€ HT.*
- *Soit la limitation de vitesse à 30 km/h avec la mise en place de panneaux.*

*Le conseil municipal ne retient ni l'une ni l'autre de ces deux propositions.*

## **VII. DELIBERATION STORES SALLE POLYVALENTE**

### **RAPPEL**

*La réglementation prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.*

*L'autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.*

### **DECISION**

#### **OPERATION EQUIPEMENT DIVERS**

*Compte tenu de ces dispositions, le conseil municipal décide d'ouvrir dans ces limites, la somme de :*

- *Compte 2188 équipement divers 2135,95€ TTC (stores intérieures salle polyvalente)*

*Le conseil municipal s'engage à inscrire ces crédits lors de l'adoption du budget.*

## **VIII. SUBVENTION POUR LE 70EME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT ET DE LA BATAILLE DE NORMANDIE**

*L'association du mur du souvenir organise pour la commémoration du 70 ème anniversaire du débarquement et de la bataille en Normandie diverses manifestations dans le canton de Saint Clair sur Elle au mois de juin 2014 et sollicite auprès de notre commune une subvention de 500€ ainsi que l'aide de personnes bénévoles.*

*Après discussion et vote, le conseil municipal par 9 voix pour et une abstention attribue la somme de 500€ à l'association.*

### **VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- *Déchets verts : Monsieur Eudes s'est renseigné pour la mise à disposition ou l'acquisition d'une benne.*
- *L'employé communal coupera un chêne gênant à côté de la salle et élaguera un hêtre Situé dans l'espace vert à l'entrée de la rue Fleury.*

*Le Maire,*